

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 422

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 34 BIS

I. – À l’alinéa 3, substituer au mot :

« leur »

le mot :

« la ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« de ces infractions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.